

# JPee, Producteur d'énergies vertes

Réalisation d'un projet photovoltaïque au sol





# Sommaire

1. **JPee, producteur d'énergies 100% renouvelables**
2. Contexte du photovoltaïque au sol
3. Maintien de la biodiversité et synergies avec l'agriculture

# JPEE, producteur français d'énergies renouvelables

- Quelques chiffres :

- Créée en 2004 / 70 salariés
- 267 MW en exploitation et 165 MW en construction
- Equivalent à la conso. de 530 000 hab.
- 542 M€ d'investissements réalisés



- Nos atouts :

- Une PME française, familiale, et indépendante
- Partenariat d'envergure avec la Banque des Territoires
- Une culture de l'investissement participatif :  
[www.jpee-eco-epargnants.fr](http://www.jpee-eco-epargnants.fr)
- Un interlocuteur unique et une maîtrise complète des projets :





# Unités JPee en production et en construction

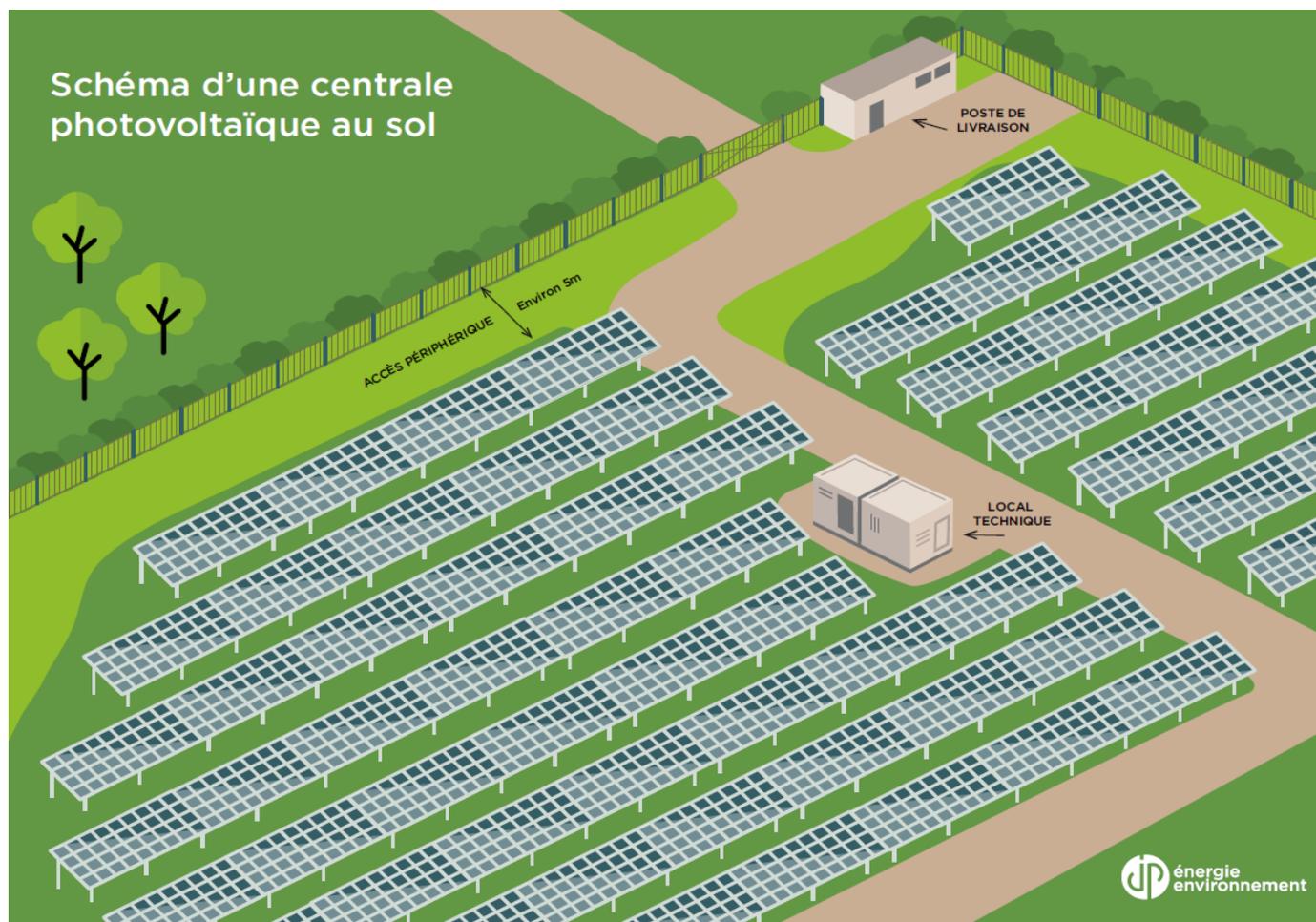




# Sommaire

1. JPee, producteur d'énergies 100% renouvelables
2. **Contexte du photovoltaïque au sol**
3. Maintien de la biodiversité et synergies avec l'agriculture

# Schéma d'une centrale photovoltaïque au sol



# Phases du projet

Signature accord foncier

Lancement du projet – printemps 2020



Arrêté  
Préfectoral  
d'autorisation



Complément de  
rémunération  
sur vente  
d'électricité



Durée totale du projet : 4 ans

# Appels d'offres CRE

- La CRE ?
  - Autorité régulatrice des marchés d'électricité et de gaz en France
  - Met en œuvre les dispositifs de soutien au ENR pour le compte de l'Etat
- Des appels d'offres
  - **Multiples** : sol, ombrières, bâtiment, autoconsommation, installations innovantes, etc.
  - **Paraissent à échéance régulière** : tous les 6 mois pour les centrales au sol
  - **Volume de puissance définie** : 900 MWc pour la session « sol » de juin 2020
  - **Projets mis en concurrence** : si 1 500 MW sont proposés, seuls 900 MW seront sélectionnés
  - Seuls les **dossiers les mieux notés sont sélectionnés**
  - Les lauréats **bénéficient d'un complément de rémunération** sur l'électricité produite (vente sur le marché de l'électricité + complément de rémunération = prix total)

## Appels d'offres CRE

- Conditions d'implantation restreintes par le Cahier des Charges :
  - Cas 1 : zone **urbanisée ou à urbaniser** d'un PLU/POS (« U » ou « AU »)
  - Cas 2 : zone « **Naturelle – PV** » d'un PLU/POS + **pas de zone humide** + **pas de défrichement**
  - Cas 3 : **Terrain dégradé** (BASOL, ancienne carrière, ancienne décharge, délaissés routiers, ...)
- Notation des dossiers sur 100 points :
  - Bonus de 9/100 si le terrain correspond au cas 3
  - Impact Carbone = 21/100
  - **Prix de vente de l'électricité demandé par le candidat = 70/100**
- **Grandes centrales au sol compétitives** :
  - Prix moyens des lauréats « grandes centrales » en juin 2018 = 53,5 €/MWh
  - Prix spot 2018 France = 50,2 €/MWh
  - Prix nucléaire amorti = 50 à 55 €/MWh
  - Prix nucléaire « neuf » = 110 €/MWh (contrat conclu à Hinkley Point, UK)



# Sommaire

1. JPee, producteur d'énergies 100% renouvelables
2. Contexte du photovoltaïque au sol
3. **Impacts sur le terrain et synergies avec l'agriculture**

## Impacts sur le terrain

- Pas d'imperméabilisation du sol et maintien de la biodiversité :



## Impacts sur le terrain

- Favorise le maintien de la végétation :



# Synergies possible avec l'agriculture

- Exemple : agropastoralisme
  - Maintien d'une bonne ressource fourragère (protection contre températures extrêmes, grêle, réduction de l'évapotranspiration, ...)
  - Entretien du terrain (déjà clôturé) par ovins
  - Rémunération de l'éleveur pour la prestation effectuée
  - Ex : centrale Jpee de Braize (03) avec environ 200 têtes



# Conclusion

- **JPee, producteur français et indépendant d'énergies renouvelables**
- **Etapes successives** nécessaires pour la réalisation d'une centrale au sol
  - Environ 4 ans
  - Nécessite l'obtention d'un permis de construire
  - Nécessite la candidature du projet puis la sélection aux appels d'offres CRE
    - > Critères stricts sur la nature du terrain (U ou AU, N-PV, « dégradé »)
- **L'implantation d'une centrale au sol**
  - N'imperméabilise pas le terrain
  - Protège la végétation des températures ou événements climatiques extrêmes
  - Est compatible avec une activité agricole



# Contacts

**Théo Bon**

*Chef de projets solaires*

06 17 43 73 11

theo.bon@jpee.fr

**Pierrick Rouault**

*Chef de projets solaires*

06 26 72 16 72

Pierrick.rouault@jpee.fr